

VACANCES AUTOMNE

Accueil de Loisirs BISS à St Etienne de Vicq



**Du lundi 23 octobre
au vendredi 3 novembre 2023
9h à 17h30**



**3-6
ans**

**7-12
ans**

VACANCES AUTOMNE

Accueil de Loisirs BISS à St Etienne de Vicq



**Du lundi 23 octobre
au vendredi 3 novembre 2023
9h à 17h30**



**3-6
ans**

**7-12
ans**

DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

Lieu d'accueil : de 9h à 17h30 - "salle garderie" de l'école élémentaire de St Etienne de Vicq
Garderie" : 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30

	Matin	Après - midi
Lundi 23 octobre	Jeux de découverte et déco'	Parcours sportifs
Mardi 24 octobre	Activités manuelles	Nettoyons la nature
Mercredi 25 octobre	Sortie à Paléopolis à Gannat	
Jeudi 26 octobre	Jeux de société	Chasse aux bonbons
Vendredi 27 octobre	Atelier Land' Art	Grands jeux

DU LUNDI 30 OCTOBRE AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

	Matin	Après - midi
Lundi 30 octobre	Jeux de présentation	Jeux sportifs
Mardi 31 octobre	Je crée mon masque	Chasse aux bonbons dans le village
Mercredi 01 novembre		
Jeudi 02 novembre	Création objet à offrir	Rencontre intergénérationnelle
Vendredi 03 novembre	Sortie surprise offerte par l'association des 5 clochers	Jeux de kermesse

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) **Le paiement** se fera à l'inscription, ou au plus tard, avant le début de la semaine d'activité.
- 3) En cas de maladie, le **remboursement** de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des **vêtements adaptés** aux activités proposées. **Privilégiez les tenues sportives et les baskets.**
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météorologie et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) **Horaires** : Journée : 9h00 à 17h30.
- 8) **"Accueil Garderie"** : Accueils de type "garderie" de 7h15 à 9h00 et de 17h30 à 18h30. Gratuit.
- 9) **Lieu** : Ecole de Saint Etienne de Vicq
- 10) **Tarif ALSH** : Tarification CAF.
- 11) **Tarif REPAS ALSH** : 3,80€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) **Tarif REPAS ALSH** : 4,75€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises par Thierry CANTAT, directeur de l'Accueil de loisirs BISS, à la mairie de Saint-Etienne de Vicq aux dates suivantes : **jeudi 12 octobre de 15h30 à 18h30.**

Vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant, à partir du Mercredi 27 septembre 2023, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes (04 70 99 76 27) : **L.M.M.J de 9h à 12h et de 14h à 17h et le Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Les inscriptions sont effectuées par les **Parents** (ou représentants légaux) des enfants, munis du **Livret de famille**, de l'attestation d'assurance de **Responsabilité Civile 2023-2024**, des **Avis d'imposition 2022 du foyer**, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du **Carnet de santé** de l'enfant.

DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

Lieu d'accueil : de 9h à 17h30 - "salle garderie" de l'école élémentaire de St Etienne de Vicq
Garderie" : 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30

	Matin	Après - midi
Lundi 23 octobre	Jeux de découverte et déco'	Parcours sportifs
Mardi 24 octobre	Activités manuelles	Nettoyons la nature
Mercredi 25 octobre	Sortie à Paléopolis à Gannat	
Jeudi 26 octobre	Jeux de société	Chasse aux bonbons
Vendredi 27 octobre	Atelier Land' Art	Grands jeux

DU LUNDI 30 OCTOBRE AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

	Matin	Après - midi
Lundi 30 octobre	Jeux de présentation	Jeux sportifs
Mardi 31 octobre	Je crée mon masque	Chasse aux bonbons dans le village
Mercredi 01 novembre		
Jeudi 02 novembre	Création objet à offrir	Rencontre intergénérationnelle
Vendredi 03 novembre	Sortie surprise offerte par l'association des 5 clochers	Jeux de kermesse

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) **Le paiement** se fera à l'inscription, ou au plus tard, avant le début de la semaine d'activité.
- 3) En cas de maladie, le **remboursement** de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des **vêtements adaptés** aux activités proposées. **Privilégiez les tenues sportives et les baskets.**
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météo et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) **Horaires** : Journée : 9h00 à 17h30.
- 8) **"Accueil Garderie"** : Accueil de type "garderie" de 7h15 à 9h00 et de 17h30 à 18h30. Gratuit.
- 9) **Lieu** : Ecole de Saint Etienne de Vicq
- 10) **Tarif ALSH** : Tarification CAF.
- 11) **Tarif REPAS ALSH** : 3,80€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) **Tarif REPAS ALSH** : 4,75€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises par Thierry CANTAT, directeur de l'Accueil de loisirs BISS, à la mairie de Saint-Etienne de Vicq aux dates suivantes : **jeudi 12 octobre de 15h30 à 18h30.**

Vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant, à partir du Mercredi 27 septembre 2023, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes (04 70 99 76 27) : **L.M.M.J de 9h à 12h et de 14h à 17h et le Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Les inscriptions sont effectuées par les **Parents** (ou représentants légaux) des enfants, munis du **Livret de famille**, de l'attestation d'assurance de **Responsabilité Civile 2023-2024**, des **Avis d'imposition 2022 du foyer**, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du **Carnet de santé** de l'enfant.